

# Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 05.02.2015

Numéro de version 1501

Révision: 05.02.2015

## SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1 Identificateur de produit

Nom du produit: **T1 Spray**  
Code du produit: 5140-0969

### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Emploi de la substance / de la préparation: Assesoires de dental instruments  
Pas d'autres informations importantes disponibles.

### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Producteur/fournisseur: Fournisseur: SIRONA Dental Systems GmbH  
Fabrikstraße 31  
D-64625 Bensheim

<http://www.sirona.de>

Telefon: +49(0)6251/16-3440  
Telefax: +49(0)6251/16-2935

Producteur: Graichen Produktions-und Vertriebs-GmbH  
Darmstädterstraße 127-129  
D-64625 Bensheim

Service chargé des renseignements: Département "sécurité des produits"

1.4 Numéro d'appel d'urgence: Service de consultation en cas d'intoxication university Mainz +49(0)6131/19240  
Information de poison: +49(0)700/GIFTINFO

## SECTION 2: Identification des dangers

### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008



GHS02 flamme

Flam. Aerosol 1 H222-H229 Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.



GHS07

Skin Irrit. 2 H315 Provoque une irritation cutanée.

STOT SE 3 H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Asp. Tox. 1 H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Aquatic Chronic 3 H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Classification selon la directive 67/548/CEE ou directive 1999/45/CE



Xi; Irritant

R38: Irritant pour la peau.



F+; Extrêmement inflammable

R12: Extrêmement inflammable.

R52/53-67: Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique. L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

Indications particulières concernant les dangers pour l'homme et l'environnement:

Le produit est à étiqueter, conformément au procédé de calcul de la "Directive générale de classification pour les préparations de la CE", dans la dernière version valable.

Attention! Récipient sous pression.

A des effets narcotisants.

Système de classification:

La classification correspond aux listes CEE actuelles et est complétée par des indications tirées de publications spécialisées et des indications fournies par l'entreprise.

### 2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Pictogrammes de danger

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.



GHS02 GHS07

Mention d'avertissement

Danger

Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

Kohlenwasserstoffe, C6, Isoalkane, <5% n-Hexan, Naphtha (Erdöl), mit Wasserstoff behandelte leichte

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 05.02.2015

Numéro de version 1501

Révision: 05.02.2015

### Nom du produit: T1 Spray

. Mentions de danger	H222-H229	Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
	H315	Provoque une irritation cutanée.
	H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
	H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
. Conseils de prudence	P210	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
	P211	Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.
	P251	Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.
	P261	Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
	P410+P412	Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.
	P501	Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.
. Indications complémentaires:	Récipient sous pression. À protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50°C. Ne pas percer ou brûler même après usage. Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent. Conserver à l'écart de toute source d'ignition - Ne pas fumer. Sans aération suffisante, il peut y avoir formation de mélanges explosifs.	
. <b>2.3 Autres dangers</b>		
. Résultats des évaluations PBT et vPvB		
. PBT:	Non applicable.	
. vPvB:	Non applicable.	

(suite de la page 1)

### SECTION 3: Composition/informations sur les composants

#### . 3.2 Caractérisation chimique: Mélanges

Synthetische Kohlenwasserstoff-Ol, Esteröl	25-50%
. Description:	Synthétique carbure d'hydrogène-huile, esters d'huile Mélange de substances actives avec gaz propulseur.

#### . Composants dangereux:

	Kohlenwasserstoffe, C6, Isoalkane, <5% n-Hexan, Naphtha (Erdöl), mit Wasserstoff behandelte leichte Xn R65; Xi R38; F R11; N R51/53 R67 Flam. Liq. 2, H225; Asp. Tox. 1, H304; Aquatic Chronic 2, H411; Skin Irrit. 2, H315; STOT SE 3, H336	10-25%
CAS: 106-97-8 EINECS: 203-448-7	butane F+ R12 Flam. Gas 1, H220; Press. Gas C, H280	10-25%
CAS: 74-98-6 EINECS: 200-827-9	propane F+ R12 Flam. Gas 1, H220; Press. Gas C, H280	10-25%
CAS: 75-28-5 EINECS: 200-857-2	isobutane F+ R12 Flam. Gas 1, H220; Press. Gas C, H280	2,5-10%

. Indications complémentaires: Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

### SECTION 4: Premiers secours

#### . 4.1 Description des premiers secours

. Remarques générales:	Autoprotection du secouriste d'urgence.
. Après inhalation:	En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable. Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.
. Après contact avec la peau:	En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin. Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.
. Après contact avec les yeux:	Rincer les yeux, sous l'eau courante, pendant plusieurs minutes, en écartant bien les paupières.
. Après ingestion:	Tourner sur le côté une personne couchée sur le dos, qui est en train de vomir.
. <b>4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés</b>	Pas d'autres informations importantes disponibles.
. <b>4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires</b>	Pas d'autres informations importantes disponibles.

### SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### . 5.1 Moyens d'extinction

. Moyens d'extinction:	CO2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.
------------------------	--

(suite page 3)

FR

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 05.02.2015

Numéro de version 1501

Révision: 05.02.2015

### Nom du produit: T1 Spray

(suite de la page 2)

. Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité:

CO<sub>2</sub>, sable, poudre d'extinction. Ne pas utiliser d'eau.

#### . 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Eau  
Jet d'eau à grand débit

#### . 5.3 Conseils aux pompiers

. Equipement spécial de sécurité:  
. Autres indications

Peut être dégagé en cas d'incendie:  
Monoxyde de carbone (CO)  
Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)

Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.  
Refroidir les récipients en danger en pulvérisant de l'eau.

### SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### . 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Veiller à une aération suffisante.  
Tenir éloigné des sources d'inflammation.

#### . 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:

En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.

#### . 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Assurer une aération suffisante.

#### . 6.4 Référence à d'autres sections

Ne pas rincer à l'eau ou aux produits nettoyants aqueux.  
Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.  
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.  
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

### SECTION 7: Manipulation et stockage

#### . 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

. Préventions des incendies et des explosions:

Ouvrir et manipuler les récipients avec précaution.

Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.  
Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.  
Récipient sous pression: A protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C (par exemple, aux lampes à incandescence).  
Ne pas percer ou brûler, même après usage.  
Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent.

#### . 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

. Stockage:  
. Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:

Stocker dans un endroit frais.  
Respecter les prescriptions légales pour le stockage des emballages sous pression.

. Indications concernant le stockage commun:

Ne pas stocker avec les aliments.

. Autres indications sur les conditions de stockage:

Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil  
Tenir les emballages hermétiquement fermés.  
Stocker au frais et au sec dans des fûts bien fermés.  
Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.

#### . 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'autres informations importantes disponibles.

### SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

. Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques: Sans autre indication, voir point 7.

#### . 8.1 Paramètres de contrôle

. Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

EINECS: 265-151-9 Naphta léger (pétrole), hydrotaité  
VME 600 mg/m<sup>3</sup>, 170ml/m<sup>3</sup> (german rule)

#### 106-97-8 butane

VME Valeur à long terme: 1900 mg/m<sup>3</sup>, 800 ppm

. Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

#### . 8.2 Contrôles de l'exposition

. Equipement de protection individuel:  
. Mesures générales de protection et d'hygiène:

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.  
Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

(suite page 4)



# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 05.02.2015

Numéro de version 1501

Révision: 05.02.2015

Nom du produit: T1 Spray

(suite de la page 4)

### SECTION 10: Stabilité et réactivité

- . **10.1 Réactivité**
- . **10.2 Stabilité chimique**
- . Décomposition thermique/conditions à éviter: Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- . **10.3 Possibilité de réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse connue.
- . **10.4 Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- . **10.5 Matières incompatibles:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- . **10.6 Produits de décomposition dangereux:** Pas de produits de décomposition dangereux connus

### SECTION 11: Informations toxicologiques

#### . 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

. Toxicité aiguë:

. Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:

#### **Kohlenwasserstoffe, C6, Isoalkane, <5% n-Hexan, Naphtha (Erdöl), mit Wasserstoff behandelte leichte**

Oral	LD50	> 2000 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	> 2000 mg/kg (rabbt)
Inhalatoire	LC50/4 h	> 20 mg/l (rat)
<b>106-97-8 butane</b>		
Inhalatoire	LC50/4 h	658 mg/l (rat)

- . Effet primaire d'irritation:
  - . de la peau: Irrite la peau et les muqueuses.
  - . des yeux: Effet d'irritation.
- . Sensibilisation: Aucun effet de sensibilisation connu.
- . Indications toxicologiques complémentaires: Selon le procédé de calcul de la dernière version en vigueur de la directive générale CEE sur la classification des préparations, le produit présente les dangers suivants: Irritant

### SECTION 12: Informations écologiques

- . **12.1 Toxicité**
- . Toxicité aquatique: Pas d'autres informations importantes disponibles.
- . **12.2 Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- . **12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- . **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- . Effets écotoxiques:
- . Remarque: Nocif pour les poissons.
- . Autres indications écologiques: Nocif pour les organismes aquatiques.
- . Indications générales: Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre): peu polluant  
Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.
- . **12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB**
- . PBT: Non applicable.
- . VPVB: Non applicable.
- . **12.6 Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.

### SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

- . **13.1 Méthodes de traitement des déchets**
- . Recommandation: Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

. Catalogue européen des déchets

14 00 00	DÉCHETS DE SOLVANTS ORGANIQUES, D'AGENTS RÉFRIGÉRANTS ET PROPULSEURS (sauf chapitres 07 et 08)
14 06 00	déchets de solvants, d'agents réfrigérants et d'agents propulseurs d'aérosols/de mousses organiques
14 06 03*	autres solvants et mélanges de solvants

- . Emballages non nettoyés:
- . Recommandation: Evacuation conformément aux prescriptions légales.

### SECTION 14: Informations relatives au transport

- . **14.1 No ONU**
- . ADR, IMDG, IATA UN1950

(suite page 6)

FR

# Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 05.02.2015

Numéro de version 1501

Révision: 05.02.2015

## Nom du produit: T1 Spray

(suite de la page 5)

### 14.2 Nom d'expédition des Nations unies

. ADR 1950 AÉROSOLS  
 . IMDG AEROSOLS  
 . IATA AEROSOLS, flammable

### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

. ADR



. Classe 2 5F Gaz.  
 . Étiquette 2.1

. IMDG, IATA



. Class 2.1  
 . Label 2.1

### 14.4 Groupe d'emballage

. ADR, IMDG, IATA néant

### 14.5 Dangers pour l'environnement:

. Marine Pollutant: Non

. 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur Attention: Gaz.

. Indice Kemler: -

. No EMS: F-D,S-U

. 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC Non applicable.

. Indications complémentaires de transport:

. ADR

. Quantités limitées (LQ) 1L  
 . Quantités exceptées (EQ) Code: E0  
 Non autorisé en tant que quantité exceptée

. Catégorie de transport 2

. Code de restriction en tunnels D

. IMDG

. Limited quantities (LQ) 1L  
 . Excepted quantities (EQ) Code: E0  
 Not permitted as Excepted Quantity  
 "Règlement type" de l'ONU: UN1950, AÉROSOLS, 2.1

## SECTION 15: Informations réglementaires

### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

. Prescriptions nationales:

Classe	Pourcentage
11K	30-100%

. Classe de pollution des eaux:

Classe de pollution des eaux 1 (Classification propre): peu polluant.

### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique:

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

## SECTION 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

. Service établissant la fiche technique: Département "sécurité des produits"

. Acronymes et abréviations:

Flam. Gas 1: Flammable gases, Hazard Category 1  
 Flam. Aerosol 1: Flammable aerosols, Hazard Category 1  
 Press. Gas C: Gases under pressure: Compressed gas  
 Flam. Liq. 2: Flammable liquids, Hazard Category 2  
 Skin Irrit. 2: Skin corrosion/irritation, Hazard Category 2  
 STOT SE 3: Specific target organ toxicity - Single exposure, Hazard Category 3  
 Asp. Tox. 1: Aspiration hazard, Hazard Category 1  
 Aquatic Chronic 2: Hazardous to the aquatic environment - Chronic Hazard, Category 2  
 Aquatic Chronic 3: Hazardous to the aquatic environment - Chronic Hazard, Category 3

\* Données modifiées par rapport à la version précédente